

COMMUNE DE PUPILLIN

39600

N° 31 - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 15 MARS 2017

Présents : JAQUIER Christian, BRENIAUX Blandine, CRINQUAND Mickaël, LORENTZ Jean-Jacques, CHARLES Valérie, FORESTIER Arnaud, JOLY Lionel

Absentes excusées : MAIRE Corinne, THIEVENT Claudine qui a donné pouvoir à JOLY Lionel

Secrétaire de séance : JOLY Lionel

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Budget eau / assainissement
 - Vote du compte administratif 2016
 - Approbation du compte de gestion 2016
 - Affectation du résultat 2016
 - Vote du budget primitif 2017
- 2) Étude de devis fleurissement et sécurité
- 3) Motion de soutien à l'association des Maires du Jura : refus de la fin de la délivrance des cartes d'identité par les communes
- 4) Ciné'Zik 2017
- 5) Syndicat des eaux : Modification des statuts
- 6) Vente de bois et travaux 2017
- 7) Questions diverses

1) Budget eau / assainissement **- Vote du compte administratif 2016**

Il est présenté par le Maire par section :

Résultat de fonctionnement

Recettes de fonctionnement :	40 686,94 €		
Dépenses de fonctionnement :	50 547,12 €		
		Résultat de l'exercice :	- 9 860,18 €
		Résultat antérieur reporté :	+ 20 128,93 €
		Résultat de fonctionnement clôturé :	+ 10 268,75 €

Résultat d'investissement

Recettes d'investissement :	53 691,98 €		
Dépenses d'investissement :	31 621,19 €		
		Résultat de l'exercice :	+ 22 070,79 €
		Résultat antérieur reporté :	- 14 962,10 €
		Résultat d'investissement clôturé :	+ 7 108,69 €

Résultat définitif : + 17 377,44 €

Le Maire quitte la séance avant le vote du compte administratif. La présidence est assurée par Mme Blandine BRENIAUX, premier adjoint.

Appelés à se prononcer sur la gestion du maire, les conseillers municipaux adoptent à l'**unanimité** ce compte administratif.

Le maire rentre en séance et reprend la présidence.

- Approbation du compte de gestion 2016

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif « eau - assainissement » de l'exercice 2016, le conseil municipal a constaté que les montants présentés sur le compte de gestion (comptabilité du percepteur) sont strictement identiques à ceux du compte administratif 2016.

Le conseil **déclare** que le compte de gestion de l'assainissement pour l'année 2016, établi par le Receveur, n'appelle **ni observation ni réserve** de sa part.

- Affectation du résultat 2016

Le Conseil décide à l'unanimité d'affecter les résultats de 2016 du budget eau - assainissement au budget 2017, soit 10 268,75 € (excédent antérieur reporté) à la section de fonctionnement (compte R 002) et 7 108,69 € (excédent antérieur reporté) à la section d'investissement (compte R 001).

- Vote du budget primitif 2017

Le conseil adopte à l'unanimité le budget 2017 eau/assainissement, équilibré en recettes et en dépenses et ainsi présenté :

Dépenses :	97 449,00	Recettes :	97 449,00
Fonctionnement :	51 507,00	Fonctionnement :	51 507,00
Investissement :	45 942,00	Investissement :	45 942,00

2) Étude de devis fleurissement et sécurité

Le conseil accepte à l'unanimité le devis des Serres de Chazeau d'un montant de 1 650,90 € TTC pour la fourniture des plants (engrais et terreau compris) pour le fleurissement 2017.

La commune recherche des tonneaux afin de renouveler les bacs à fleurs du village ainsi que des plants d'herbes aromatiques.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à Blandine BRENIAUX.

Le conseil décide avec 7 voix pour et une voix contre, de réaliser 2 plateaux aux entrées du village (RD 246 et VC N°6) afin de faire ralentir les automobilistes.

Les emplacements proposés par la commission sécurité sont validés comme suit :

- entrée du village coté Arbois : avant le chemin du Chazal
- entrée du village coté Buvilly : après la rue du Crêt.

L'étude des devis se fera au prochain conseil.

3) Motion de soutien à l'association des Maires du Jura : refus de la fin de la délivrance des cartes d'identité par les communes

Monsieur le Maire explique que le projet de modification des modalités de demande de retraits des Cartes Nationales d'Identité (CNI) exclut de la procédure la plupart des mairies des communes de résidences. Cette modification entraînerait en ce qui nous concerne l'obligation pour les habitants de se rendre dans une commune disposant de l'appareillage nécessaire pour enregistrer la demande et délivrer la carte donc aller en Mairie d'Arbois.

Le conseil décide à l'unanimité de dénoncer cette régression du service public et cette perte de proximité, il demande aux pouvoirs publics l'annulation de cette réforme portant atteinte aux territoires ruraux, et demande à l'état de prendre en compte la spécificité des territoires ruraux et les efforts fait par ceux-ci pour compenser la disparition de nombreux services publics, et la complication supplémentaire imposée aux habitants ruraux. Il autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier et à transmettre cette requête aux Députés, Sénateurs ou toutes organisations refusant cette instruction.

4) Ciné'Zik 2017

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas participer en 2017, à l'opération cinéma en plein air proposée par la MJC d'Arbois.

5) Syndicat des eaux : Modification des statuts

Dans le cadre de la prise de compétence AEP (alimentation en eau potable) par la Communauté de Communes du Val d'Amour, le Syndicat des eaux (SIE) Arbois/Poligny se voit dans l'obligation et l'utilité de mettre à jour ses statuts qui datent de 1955 et 1971.

Les statuts proposés permettent de mettre à plat les relations entre les communes adhérentes et le SIE.

L'article 11 permet de valider que le SIE est Maître d'Ouvrage de tous les travaux à réaliser dans sa zone d'activité et l'article 13 permettra de vendre de l'eau en gros à des communes extérieures (Ounans, Villeneuve d'Aval d'abord puis d'autres ensuite), ce qui n'était pas le cas pour l'instant.

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité approuve les nouveaux statuts du SIE.

6) Vente de bois et travaux 2017

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité décide de vendre au plus offrant et par soumission cachetée les trembles en grumes non vendus aux affouagistes.

Les personnes intéressées doivent déposer leur offre en mairie avant le vendredi 24 mars 2017 à 17 heures. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Mickaël CRINQUAND au 06.77.30.34.76.

Le conseil décide de faire chiffrer à l'ONF les travaux proposés dans les parcelles 9 (cloisonnement et dégagement manuel) et 4 (cloisonnement et crochetage au cultivateur à dent). Le crochetage sera demandé uniquement sur la moitié de la parcelle pour faire un essai.

7) Questions diverses

*** Employé communal :**

La commune de Pupillin recherche un employé communal en Contrat à Durée Déterminée (CDD) pour remplacer M. PERROUX Philippe durant son arrêt de travail. Le temps de travail hebdomadaire est fixé à 35 heures. Toutes demandes doivent être envoyées en Mairie accompagnées d'un CV.

*** SIDEC :**

Le bilan de la distribution d'électricité 2015 sur le Jura et sur la commune est disponible en Mairie.

*** Élections Présidentielles et Législatives :**

Elles auront lieu les **23 avril et 7 mai pour les Présidentielles et 11 et 18 juin pour les législatives.**

Afin de compléter l'équipe municipale, la commune recherche des habitants inscrits sur la liste électorale (2 à 3 personnes) qui seraient disponibles pour tenir le bureau de vote. Ils sont invités à se faire connaître en Mairie.

*** Soirée crêpes/jeux de société :**

Le conseil remercie les parents et les enfants qui ont participé à cette soirée offerte par la commune mais vu le peu de participation des habitants de Pupillin, la soirée ne sera pas reconduite l'année prochaine.

*** Recherche de terrain pour construire un atelier :**

Une entreprise souhaite s'installer sur le village : elle demande un terrain de 60 m par 80 m pour y installer un atelier. Pour tout renseignement, contacter la Mairie.

*** Remerciements :**

Le conseil remercie M. CHARMASSON Xavier pour la taille des tilleuls sur la place de l'église.

INFORMATIONS :

*** Écobuage :**

Il est rappelé que ce procédé est interdit, à toute personne, pendant toute l'année. Interdiction d'allumer, brûler les végétaux sur pied, notamment les herbes sèches, broussailles...

Les contrevenants pourront être poursuivis par les services de la gendarmerie.

*** Divagation des animaux :**

Il est rappelé à leur maître, que les chiens doivent être tenus en laisse ou attachés et non se promener seuls dans le village, conformément à la réglementation.

*** Éoliennes de Chamole :**

Les travaux électriques débuteront le 5 avril prochain et la rue des vignes sera en partie fermée.

*** Communauté de Communes Arbois, Poligny, Salins, Cœur du Jura**

Monsieur Michel FRANCONY, ancien Président de la communauté de communes d'Arbois a été élu Président.

Le Maire informe les conseillers qu'il fait partie du bureau et des commissions finances et environnement/énergies.

Blandine BRENIAUX fait partie des commissions tourisme et enfance/jeunesse, Lionel JOLY fait partie de la commission haut-débit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 50.

Le maire

Le secrétaire de séance

Christian JAQUIER

Lionel JOLY